

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLAGE DE POINTE-AUX-OUTARDES

Le conseil de la municipalité de Pointe-aux-Outardes siège en séance ordinaire, ce lundi 10 juin 2024 en la salle du Conseil et à laquelle sont présents :

Monsieur	Julien Normand,	maire
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller
Monsieur	Georges Jean,	conseiller
Monsieur	Jean-François Gauthier,	conseiller
Madame	Jocelyne Bouchard,	conseillère
Monsieur	Normand Bissonnette,	conseiller
Monsieur	Denis Cardinal,	conseiller

Et

Madame Dania Hovington, dir. gén. /gref-très.

Deux (2) citoyens assistent à la rencontre.

OUVERTURE

Monsieur le maire déclare la session ouverte à 19 h 30 et vérifie le quorum.

2024-06-108
7505

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le point " Affaires nouvelles " demeure ouvert et que l'ordre du jour soit ainsi accepté.

2024-06-109
7505

ADOPTION DU DERNIER PROCÈS-VERBAL

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter tel quel le procès-verbal de la réunion ordinaire du 13 mai 2024.

QUESTIONS DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

Monsieur le maire invite les membres du conseil à poser des questions.

2024-06-110
7505

DÉPÔT DES RAPPORTS

- Rapports financiers

Dépôt : rapport sur les recettes et les dépenses en date du 31 mai 2024.

- Aqueduc

Secteur Pointe-aux-Outardes :	2 535 m ³ , moyenne : 85 m ³ /jr
Secteur Les Buissons :	6 706 m ³ , moyenne: 224 m ³ /jr
Station de recherche :	non disponible
Camping de la Rive :	non disponible

- Service incendie de Pointe-aux-Outardes

Rapport d'activités du service de sécurité incendie pour le mois de mai 2024.

- M.R.C. de Manicouagan

Procès-verbal : 17 avril 2024

Il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de ces rapports.



2024-06-111
7506

Procès-verbal du Conseil du Village de Pointe-aux-Outardes

CORRESPONDANCE

Reçue :

- * M. Marc-André Leblanc, directeur des programmes fiscaux et d'adaptation aux changements climatiques, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation -24-05-10- calcul détaillé concernant le montant de 65 673 \$ alloué pour le partage de la croissance d'un point de la taxe de vente du Québec pour l'année 2024.
- * Mme Marthe Kleiser, directrice régionale de la Côte-Nord, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation -24-05-10- invitation à une rencontre en présentiel pour faire part de préoccupations et d'échanger sur les rôles et responsabilités des différents acteurs, le 22 mai 2024, à Baie-Comeau.
- * M. Luc Bourassa, directeur régional, ministère de la Sécurité publique -24-05-22- à l'approche de la période estivale, il est important de faire de la sensibilisation face aux conséquences de la chaleur extrême sur la santé de la population.

Expédiée :

- * Mme Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de Manicouagan -24-05-14- envoi de la résolution numéro 2024-05-087 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes autorise le conseiller Robert Leblanc ou en son absence M. le maire Julien Normand, d'encherir et à acquérir, au nom de la Municipalité, tout immeuble sur son territoire selon les montants de base, plus les frais.
- * Mme Lise Fortin, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de Manicouagan -24-05-14- envoi de la résolution numéro 2024-05-091 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes demande d'entreprendre des démarches auprès des instances concernées afin de permettre le lotissement et la vente de terrains à proximité de la route 138, par la MRC de Manicouagan, selon le plan projet de la Société de développement de Pointe-aux-Outardes pour 12 terrains résidentiels sur les terres publiques intramunicipales.
- * Mme Maryvonne Tremblay, coordonnatrice, Maison des jeunes Le SQUAT -24-05-14- envoi de la résolution numéro 2024-05-096 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes fait un don au montant de 1 500 \$ à la Maison des jeunes le SQUAT lorsqu'elle aura procédé au nettoyage des fossés dans la municipalité.
- * M. Sylvain Michaud, directeur des opérations, Sani-Manic Côte-Nord inc. -24-05-14- envoi de la résolution numéro 2024-05-098 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte le prix soumis par Sani-Manic Côte-Nord inc. pour la location de deux (2) toilettes chimiques avec urinoir pour la période du 17 mai au 20 septembre 2024.
- * M. Steve Berthiaume, directeur général et greffier-trésorier, Municipalité de Ragueneau -24-05-14- envoi de la résolution numéro 2024-05-099 selon laquelle la Municipalité de Pointe-aux-Outardes accepte de payer pour le fonctionnement du bureau d'information touristique à Ragueneau pour les saisons 2023 et 2024.

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter le dépôt de cette correspondance.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2024-06-112
7507

PRÉSENTATION DES COMPTES POUR PAIEMENT

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter pour paiement les comptes apparaissant sur la liste numéro 2024-06-10.

ENGAGEMENT DE CRÉDIT

Aucun

PRÉSENTATION DES RÈGLEMENTS

Aucun

PRÉSENTATION DES RÉSOLUTIONS

2024-06-113
7507

RAPPORT DU MAIRE – FAITS SAILLANTS DANS LE RAPPORT FINANCIER 2023

Monsieur le maire fait la lecture des faits saillants concernant le rapport financier pour l'exercice terminé le 31 décembre 2023.

Il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter ce rapport pour dépôt.

Il est également résolu de l'inclure dans le bulletin municipal *Le Cacardeur édition de juillet 2024* et de l'expédier à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité de Pointe-aux-Outardes.

2024-06-114
7507

RÉGIE DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DE MANICOUAGAN – APPROBATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT 24-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 12-03 DÉCRÉTANT LES TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION ET LA MISE EN PLACE D'UN SYSTÈME DE GESTION INTÉGRÉ DES MATIÈRES RÉSIDUELLES SUR LE TERRITOIRE DE LA MANICOUAGAN AFIN D'AUGMENTER LA DÉPENSE ET L'EMPRUNT POUR UN MONTANT ADDITIONNEL DE 1 787 007 \$

CONSIDÉRANT QUE

la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan désire réaliser des travaux pour la construction et la mise en place d'un système de gestion intégrée des matières résiduelles sur le territoire de la Manicouagan ;

CONSIDÉRANT QU'

il est nécessaire d'indexer les coûts relatifs au projet de construction de la plateforme de compostage puisque le contexte économique a changé.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver le Règlement d'emprunt 24-01 modifiant le Règlement 12-03 de la Régie de gestion des matières résiduelles de Manicouagan, qui décrète des travaux pour la construction et la mise en place d'un système de gestion intégrée des matières résiduelles sur le territoire de la Manicouagan afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 1 787 007 \$.

2024-06-115
7507

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – SOUS-VOLET - PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION D'ENVERGURE OU SUPRAMUNICIPAUX (DOSSIER 000332321-1)

CONSIDÉRANT QUE

la Municipalité de Pointe-aux-Outardes a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

- CONSIDÉRANT QUE** le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;
- CONSIDÉRANT QUE** la réalisation des travaux doit être terminée au plus tard à la fin de la troisième année civile à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;
- CONSIDÉRANT QUE** les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;
- CONSIDÉRANT QUE** le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;
- CONSIDÉRANT QUE** la transmission de la reddition de comptes des projets doit être effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le 31 décembre à compter de troisième année civile de la date de la lettre d'annonce du ministre;
- CONSIDÉRANT QUE** le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;
- CONSIDÉRANT QUE** si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;
- CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière est allouée sur une période de trois années civiles, à compter de la date de la lettre d'annonce du ministre;
- CONSIDÉRANT QUE** l'aide financière est répartie en trois versements annuels correspondant au total des pièces justificatives reçues jusqu'à concurrence de :
- 1) 40 % de l'aide financière accordée, pour le premier versement;
 - 2) 80 % de l'aide financière accordée moins le premier versement, pour le deuxième versement;
 - 3) 100 % de l'aide financière accordée moins les deux premiers versements, pour le troisième versement;
- CONSIDÉRANT QUE** les travaux effectués après le troisième anniversaire de la lettre d'annonce ne sont pas admissibles;
- CONSIDÉRANT QUE** les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers votants, que le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes approuve les dépenses d'un montant de 19 246,89 \$ relatifs aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Le conseiller Robert Leblanc se retire de la décision.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2024-06-116
7509

**PARC NATURE DE POINTE-AUX-OUTARDES – DÉMARCHES POUR
RÉSERVE NATURELLE AU MELCCFP**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Pointe-aux-Outardes a débuté les démarches de demande de « Réserve naturelle » pour le lot 4 918 044 auprès du MELCCFP et les démarches visant la « Conservation à long terme (perpétuel) » des milieux naturels par la mise en place d'un « Statut de conservation » ou une « Servitude de conservation » et l'ajout de la superficie de la propriété dans le pourcentage d'aire protégée au Québec et au Canada;

CONSIDÉRANT QUE le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes va collaborer aux démarches avec la Municipalité.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers votants, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes :

- Nomme M. Julien Normand, maire, pour représenter la municipalité dans ce dossier
- Le Parc Nature de Pointe-aux-Outardes va collaborer aux démarches de la Municipalité.

Le conseiller Denis Cardinal se retire de la décision.

2024-06-117
7509

**MODIFICATIONS RÉGLEMENTAIRES – MANDAT HÉLÈNE DOYON,
URBANISTE-CONSEIL**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite donner un mandat pour rédiger des projets de règlements modifiant le plan et la réglementation d'urbanisme de Pointe-aux-Outardes;

CONSIDÉRANT QUE le mandat vise particulièrement à la rédaction et l'élaboration des mesures afin d'atténuer les effets nocifs des îlots de chaleurs, agrandir la zone 1-A, autoriser l'usage « Ac – Activité accessoire à l'agriculture » dans les zones Ad-1 à Ad-10 et F-1 à F-6, autoriser certains usages dans la zone Rec-2, ainsi que la cartographie;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue d'Hélène Doyon, urbaniste-conseil.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la Municipalité de Pointe-aux-Outardes mandate Hélène Doyon, urbaniste-conseil, pour la rédaction des projets de règlements modifiant le plan et la réglementation d'urbanisme de Pointe-aux-Outardes de la façon suivante :

Projet de règlement modifiant le plan d'urbanisme :

- Recherche sur les îlots de chaleur selon les informations disponibles;
- Analyse des résultats et identifications des modalités envisagées à la réglementation pour atténuer les effets nocifs;
- Rédaction du texte et réalisation de la cartographie.

Projet de règlement modifiant le zonage :

- Modification du plan de zonage afin d'agrandir la zone 1-A;
- Autorisation de l'usage «Ac – Activité accessoire à l'agriculture» dans les zones Ad-1 à Ad-10 et F-1 à F-6;
- L'autorisation de certains usages dans la zone Rec-2;
- L'élaboration des mesures pour les îlots de chaleurs;



**Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes**

- Rédaction du texte et réalisation de la cartographie.

Le tout, pour un montant budgétaire de 4 125 \$, pour la réglementation et 110 \$, pour la cartographie, plus taxes.

**2024-06-118
7510**

**TRAVAUX DE BRANCHEMENT – GROUPE ÉLECTROGÈNE POUR
L'ÉDIFICE SERGE BOUCHARD**

CONSIDÉRANT QUE des travaux de raccordement électrique du groupe électrogène devaient être réalisés afin de finaliser sa mise en marche et son fonctionnement avant le 30 avril 2024, tel que prévu avec Drumco Énergie inc.;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de raccordement électrique ont été réalisés à taux horaires ainsi que la fourniture du matériel nécessaire selon les normes ;

CONSIDÉRANT QUE la résolution #2024-05-090 doit être modifiée, pour le financement des travaux.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que les travaux de raccordement électrique du groupe électrogène au montant de 15 780,68 \$, plus taxes sera financé par le surplus accumulé au lieu du programme de la TECQ.

**2024-06-119
7510**

**DEMANDE DE PRIX 2024-01 – FOURNITURE DE PANNEAUX DE NOMS
DE RUES**

CONSIDÉRANT QUE les panneaux de rues dans la municipalité sont désuets ;

CONSIDÉRANT QUE la seule offre de prix reçu est celle de Signalisation Kalitec Inc. ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter l'offre de prix reçu de Signalisation Kalitec Inc. pour la fourniture de 60 panneaux de rues et 30 poteaux elliptiques avec accessoires, comme prévu dans l'option #1 de la demande de prix 2024-01, et ce au coût de 32 399,09 \$, taxes incluses.

Le montant pour l'achat sera pris dans le surplus accumulé.

**2024-06-120
7510**

TRAVAUX DE MODERNISATION – SURPRESSEUR LES BUISSONS

CONSIDÉRANT QUE des travaux de mise à jour doivent être réalisés au surpresseur Les Buissons afin d'éviter des problèmes coûteux à court terme;

CONSIDÉRANT QUE les plans techniques et le programme de l'automate sont indisponibles;

CONSIDÉRANT QUE le panneau d'automate serait remplacé par un panneau de commandes, qui serait plus facile à entretenir à long terme;

CONSIDÉRANT QUE les démarreurs seraient changés et l'installation recâblée pour l'adapter au nouveau panneau de commande.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'accepter les prix soumis pour :

La fourniture de 2 variateurs ABB, 2 réacteurs de charge et la mise en marche, incluant la programmation auprès de MEL solutions électrotechniques, au coût de 11 300 \$, plus taxes.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



L'installation et l'intégration de deux variateurs programmables ABB munis de transducteurs de pression fonctionnant en alternance et avec possibilité de soutien en cas de forte demande, permettant une régulation optimale de pression d'eau sur le réseau auprès de VAR inc., au coût de 13 162,33 \$, plus taxes.

2024-06-121
7511

CONGRÈS 2024 - FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS

Il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser M. Julien Normand, maire ainsi que M. Jean-François Gauthier, conseiller, à assister au congrès 2024 de la Fédération québécoise des municipalités qui aura lieu les 26, 27 et 28 septembre prochains à Québec, au coût de 1 980,00 \$, plus taxes.

Il est également résolu de rembourser les frais de déplacement pour assister à ce congrès.

2024-06-122
7511

BACS – AMÉNAGEMENTS COMESTIBLES

CONSIDÉRANT les 4 bacs installés dans nos parcs municipaux pour y aménager annuellement des aliments comestibles;

CONSIDÉRANT le prix soumis par la coopérative de solidarité Gaïa pour aménager les 4 bacs d'aliments comestibles.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater la coopérative de solidarité Gaïa pour l'implantation et l'entretien de quatre (4) bacs d'aliments comestibles, et ce au coût de 1 317,61\$, taxes incluses.

2024-06-123
7511

ÉCOLE SECONDAIRE SERGE-BOUCHARD – GALA MÉRITAS 2024

Il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de faire un don de 200 \$ au « Gala Méritas » 2024 de l'école secondaire Serge-Bouchard tout en ayant trois (3) critères possibles dans l'ordre de priorité pour l'élève qui sera récipiendaire, soit :

- être résident de la municipalité de Pointe-aux-Outardes;
- amélioration significative au plan académique;
- qui s'implique dans le milieu scolaire.

2024-06-124
7511

ACHAT DÉFIBRILATEUR ENTIÈREMENT AUTOMATISÉ POUR LE CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU' il y a beaucoup de personnes, enfants et adultes qui fréquentent le Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes ;

CONSIDÉRANT QU' à la suite d'une demande, la municipalité constate qu'il est essentiel de se doter d'un défibrillateur externe, entièrement automatisé pour le Centre des loisirs ;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Cardio-Choc.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à l'achat d'un défibrillateur entièrement automatisé pour le Centre des loisirs au coût de 2 389,13 \$, taxes incluses.

Le montant pour l'achat sera pris dans le surplus accumulé.



Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes

2024-06-125
7512

PROTOCOLE D'ENTENTE - MACHINE DISTRIBUTRICE AU CENTRE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT la demande reçue du Marché des Dunes pour installer une machine distributrice dans le hall d'entrée au Centre des loisirs;

CONSIDÉRANT le protocole d'entente préparé par la Municipalité afin de préciser les engagements de chaque partie.

EN CONSÉQUENCE, il est par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser Mme Caroline Gagnon à signer le protocole d'entente avec le Marché des Dunes concernant l'installation et l'approvisionnement d'une machine distributrice au Centre des loisirs de Pointe-aux-Outardes.

2024-06-126
7512

ENGAGEMENT – ANIMATRICE AU CAMP DE JOUR

CONSIDÉRANT QU' il y a des enfants avec des besoins particuliers qui fréquentent le camp de jour;

CONSIDÉRANT QU' une demande de subvention a été déposée auprès de Loisirs pour personnes handicapées Côte-Nord, afin d'engager une animatrice de plus pour répondre à ces besoins.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Denis Cardinal, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'engager l'étudiante Laura Rocque, animatrice pour le camp de jour à 35 heures /semaine, pour une durée de 8 semaines, au taux horaire selon la convention collective.

2024-06-127
7512

DÉPENSE RÉELLES 2024 – SOUPER ET SOIRÉE POUR LES BÉNÉVOLES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité, en collaboration avec la Troupe Art'Scène, a organisé le souper et la soirée pour les bénévoles de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les dépenses réelles s'élèvent à 3 674,90 \$, dont un montant net 60,55 \$ à rembourser à la Troupe Art'Scène pour la partie sonorisation et éclairage, moins l'achat de fournitures pour la décoration de la salle et permis pour servir.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Robert Leblanc, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'approuver la participation financière de la municipalité au montant de 3 674,90 \$, pour les dépenses 2024 concernant le souper et la soirée des bénévoles de la municipalité. Un remboursement de 60,55 \$ sera fait à la Troupe Art'Scène pour certaines dépenses.

2024-06-128
7512

PROCÉDURE DE TRAITEMENT DES PLAINTES RELATIVES AUX MANQUEMENTS AUX OBLIGATIONS DE L'ORGANISME MUNICIPAL EN VERTU DE LA CHARTE DE LA LANGUE FRANÇAISE

CONSIDÉRANT QU' en vertu de la Charte de la langue française, les organismes municipaux doivent adopter une procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements à leurs obligations.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Jocelyne Bouchard, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter la procédure de traitement des plaintes relatives aux manquements aux obligations de la Municipalité de Pointe-aux-Outardes en vertu de la Charte de la langue française.

Procès-verbal du Conseil du Village
de Pointe-aux-Outardes



2024-06-129
7513

PLANS ET DEVIS – TRAVAUX ROUTIERS RUE LABRIE OUEST

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Pointe-aux-Outardes désire faire préparer les plans et devis pour les travaux de correction pour les 2 déformations de la chaussée en face du 141, rue Labrie, le décohésionnement de l'asphalte existante ainsi que des travaux de traitement de surface sur la rue Labrie Ouest sur une distance d'environ 2,4 km;

CONSIDÉRANT QUE le service d'ingénierie de la FQM est disponible pour préparer les documents d'appel d'offres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Georges Jean, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de mandater le service d'ingénierie de la FQM pour préparer les documents d'appel d'offres pour les travaux de correction pour les 2 déformations de la chaussée en face du 141, rue Labrie, le décohésionnement de l'asphalte existante ainsi que des travaux de traitement de surface sur la rue Labrie Ouest sur une distance d'environ 2,4 km.

2024-06-130
7513

RENOUVELLEMENT – MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE selon le Règlement 77-82, le mandat des membres du comité consultatif d'urbanisme est d'une durée de deux ans et renouvelable.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de renouveler le mandat des membres suivants pour les 2 prochaines années :

Madame	Denyse Fleurant,	présidente
Monsieur	Gilles Imbeault,	directeur
Monsieur	Robert Leblanc,	conseiller district #1
Madame	Louise Ménard,	directrice
Madame	Diane Synnett	directrice

AFFAIRES NOUVELLES

2024-06-131
7513

FERMETURE DES AFFAIRES NOUVELLES

Il est proposé par le conseiller Jean-François Gauthier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, de procéder à la fermeture des affaires nouvelles.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire invite la population à poser des questions.

2024-06-132
7513

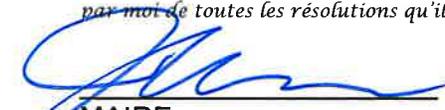
FERMETURE DE LA SESSION

Il est proposé par le conseiller Normand Bissonnette, et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la présente session soit et est levée, il est 20 h 52.


MAIRE


DIRECTRICE GÉNÉRALE/
GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

Je, Julien Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.


MAIRE